

NOTE PREPARATOIRE DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA SECURITE CIVILE

DATE DE LA REUNION 28 Novembre 2018

POINT A L'ORDRE DU JOUR

DEMANDE A LA COMMISSION
D'ACCOMPAGNEMENT

POUR INFORMATION
 POUR AVIS

THEME: Rappel des volontaires.

1. Problématique: Certains pompiers volontaires rappelés par pagge ne sont payés qu'à leur arrivée en caserne au lieu de l'heure d'appel à leur domicile. Ce délai peut parfois atteindre 15 minutes.
2. Solution(s) + motivation: Indemniser le volontaire dès l'appel de retour vers la caserne.
Ls plus de motivation pour le pompier volontaire.
3. Conclusion: Il faut indemniser le volontaire dès que son pagge déclenche et pas dès son arrivée à la caserne.
4. Proposition concrète d'avis: Revoir ce point dans toutes les casernes.

ANNEXES :